

LISTE DE QUESTIONS

Le 2 octobre 2012

Demandeur :

1. Quel est le fondement juridique de la demande de Saint-Vincent-et-les Grenadines concernant le navire « Gemini III » qui ne bat pas son pavillon ?

Défendeur :

2. Existe-t-il des dispositions dans la législation espagnole qui portent sur la compensation des pertes financières encourues par le propriétaire d'un navire immobilisé, étant donné qu'au terme de cette immobilisation prolongée du navire, la responsabilité du propriétaire ne sera pas nécessairement établie ?
3. Des éclaircissements pourraient-ils être donnés sur le choix de la date et sur le but visé par l'ordonnance du 29 juillet 2009 par laquelle le tribunal de Cadix a donné au propriétaire du « Louisa » le choix entre les trois options suivantes concernant ce navire : entretien par le propriétaire, remise en dépôt à un tiers ou vente aux enchères publiques, en gardant à l'esprit que ce navire était immobilisé à Puerto de Santa Maria depuis le 1^{er} février 2006 ?

Deux parties :

4. La législation pénale espagnole applicable en l'espèce est-elle conforme aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, notamment l'article 303 de la Convention, ou d'autres règles du droit international, en particulier la convention de l'UNESCO du 2 Novembre 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique ?
5. Quelles sont les dispositions applicables de la législation espagnole qui régissent la visite et la perquisition d'un navire étranger dans les eaux intérieures espagnoles et ces dispositions ont-elles été respectées en l'espèce ? Existe-t-il des obligations internationales auxquelles le Royaume d'Espagne est tenu de se conformer en la matière ?
6. Comment le propriétaire d'un navire étranger est-il censé remplir ses obligations internationales en matière de navigabilité lorsque son navire est immobilisé dans un port dans le cadre d'une procédure pénale et qu'il n'y a pas accès ?